

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Consultation publique :

Le 3 mai 2022, à 18 h s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-04-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions sur les allées d'accès communes, les espaces de stationnement ainsi que de créer et modifier des zones

Monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire explique le projet de Règlement et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18 h 20

Deux personnes sont présentes.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 3 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue mardi le 3 mai 2022, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général; et
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois d'avril 2022 au montant de 1 190 510,79 \$
7. Dépôt par le greffier des documents suivants:
 - 7.1 Rapport mensuel du Service du développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de mars 2022:	5 858 864 \$
Valeur au cours du mois de mars 2021:	6 432 210 \$
Valeur pour l'année 2022 ...	14 041 603 \$
Valeur pour l'année 2021	14 246 510 \$
 - 7.2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2022

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 7.3 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement numéro 197-01-2022 amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de venir encadrer la réglementation sur la location en court séjour dans les zones Ru-300 à Ru-321, Ru-324 à Ru-329, V-400 à V-410, V-413 à V-422, V-429 à V-435 et V-437 à V-439

GESTION ET ADMINISTRATION

- 8.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Le 17 mai 2022
- 8.2 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
- 8.3 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt numéro 303-2022 visant les travaux d'infrastructures de génie civil sur le lot 4 423 494 du cadastre du Québec
- 8.4 Appui à la mise en candidature de monsieur Jean-François Brunet pour le prix relève municipale de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Embauche d'une ressource au poste de journalier multitâches pour le Camping & Marina
- 9.2 Autorisation d'embauche de sauveteurs et d'étudiants – Camping/Marina et Service des loisirs de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Autorisation de dépense – Mandat d'honoraires professionnels – Réalisation des études pour les travaux de réhabilitation du chemin de la Carrière et du chemin Dalesville sud dans le cadre de la demande d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 10.2 Autorisation de dépense – Mandat d'honoraires professionnels – Réalisation des plans et devis pour la gestion des eaux pluviales et l'aménagement d'une piste multifonctionnelle rue Woodbine sud
- 10.3 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat, livraison et la préparation de plus ou moins 4 000 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2022-2023 – Octroi de mandat
- 10.4 Résultat de l'appel d'offres public pour l'achat et/ou la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses – Autorisation d'achat

LOISIRS

- 11.1 Collecte de fonds de l'Association Sportive des Jeunes de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'utilisation du domaine public

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 11.2 Aire d'entreposage de la marina – Contrat d'installation de clôtures
- 11.3 Marché public estival – Nouvelle dénomination
- 11.4 Autorisation de tenir «le mois de la canette» par la Fondation Steve O'Brien
- 11.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Acquisition d'un véhicule de type mini rescue – Annulation de l'appel d'offres public 2022-SSI-001 – Autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public
- 12.2 Désignation d'un coordonnateur de la sécurité civile
- 12.3 Promotion au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie de Brownsburg-Chatham
- 12.4 Addenda des ententes intermunicipales établissant la fourniture de service d'entraide automatique et mutuelle avec le Service de sécurité incendie de Lachute

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00176 – Propriété située au 9, chemin Tomalty (Lot 4 235 126 du cadastre du Québec) – Emplacement d'un garage privé détaché
- 13.2 Demande de PIIA numéro 2022-011 relative à une demande de certificat d'autorisation visant l'ajout de fenêtres et d'une porte – Propriété située au 854, route des Outaouais (Lot 5 766 180 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.3 Demande de PIIA numéro 2022-012 relative à une demande de certificat d'autorisation visant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal – Propriété située au 770, route des Outaouais (Lots 4 423 504 et 5 902 401 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.4 Demande de PIIA numéro 2022-013 relative à une demande de certificat d'autorisation visant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal – Propriété située au 901, route des Outaouais (Lots 4 423 329 et 6 150 392 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.5 Demande de PPCMOI 2022-00123 – Lot 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur – Nombre d'étages bâtiments principaux

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 13.6 Demande de PPCMOI 2022-00179 – Propriété située au 827, chemin de la Carrière (Lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec) – Nombre d’étages bâtiment principal
- 13.7 Adoption du règlement numéro 197-03-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone rurale Ru-332 à même la zone rurale Ru-300, afin d’autoriser les magasins d’alimentation générale et spécialisée (C102) dans la zone agricole A-112 et autoriser l’entreposage extérieur pour les usages C1 à C7 dans la grille des spécifications de la zone pôle local PI-530
- 13.8 Adoption de la résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00088 autorisant la construction de bâtiments destinés à l’entreposage pour la propriété située au 1737, route du Nord (Lot 4 676 960 du cadastre du Québec) en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – Zone pôle local PI-534
- 13.9 Adoption du second projet de règlement numéro 197-04-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions sur les allées d’accès communes, les espaces de stationnement ainsi que de créer et modifier des zones
- 13.10 Adoption du projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00123 autorisant un projet intégré résidentiel multifamilial sur le lot 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – Zone résidentielle R-625
- 13.11 Adoption du projet de résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00179 autorisant l’agrandissement d’un lieu de culte possédant 3 étages sur la propriété située au 827, chemin de la Carrière (Lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec) en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – Zone agroforestière Af-205
- 13.12 Cession aux fins de parc, terrain de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2022-00005 – Création des lots 6 501 230 et 6 501 231 du cadastre du Québec – Monsieur Lino Santos
- 13.13 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2022-00014 – Création des lots 6 503 068 à 6 503 098 du cadastre du Québec – Monsieur Serge Mainville pour et au nom de la compagnie Les Immeubles K.L. Mainville inc.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 13.14 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2022-00015 – Création des lots 6 507 621 à 6 507 630 du cadastre du Québec – Monsieur Sébastien Lemyre pour et au nom de la compagnie Gestion Or Concept inc.
- 13.15 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2022-00017 – Création des lots 6 509 989 et 6 509 990 du cadastre du Québec – Monsieur Derrick Charlebois et Madame Geneviève Brosseau.
- 13.16 Autorisation de signature du protocole d’entente entre la Ville et la compagnie Pine Hill Horizon inc. concernant le projet de la remise en état de la montée Silverson et de la rue de Singapour (Phase 3)
- 13.17 Arrêt de la procédure d’amendement à la réglementation relative au projet de règlement numéro 201-01-2021 amendant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de réviser les zones assujetties, certaines interventions assujetties et ajouter de nouvelles dispositions à l’application de ce règlement

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le maire, monsieur Kévin Maurice.

2.

DÉCLARATION DU MAIRE

Le maire, monsieur Kévin Maurice, fait une déclaration d’ouverture.

3.

22-05-181 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l’unanimité

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 01 à 19 h 10 : Des citoyens posent des questions sur différents dossiers et les membres du conseil et de l’administration y répondent.

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

5.
22-05-182 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

6.
22-05-183 **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la trésorière et directrice des Finances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'avril 2022 au montant de 1 190 510,79 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

7.
DÉPÔTS

7.1
**Rapport mensuel du Service du développement et de
l'aménagement du territoire**

Le greffier dépose le rapport mensuel du mois de mars 2022 du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

Valeur au cours du mois de mars 2022:	5 858 864 \$
Valeur au cours du mois de mars 2021:	6 432 210 \$
Valeur pour l'année 2022	14 041 603 \$
Valeur pour l'année 2021	14 246 510 \$

7.2
**Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du
7 avril 2022**

Le greffier dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2022.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7.3

Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement numéro 197-01-2022 amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de venir encadrer la réglementation sur la location en court séjour dans les zones Ru-300 à Ru-321, Ru-324 à Ru-329, V-400 à V-410, V-413 à V-422, V-429 à V-435 et V-437 à V-439

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) en lien avec le Règlement numéro 197-01-2022 amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de venir encadrer la réglementation sur la location en court séjour dans les zones Ru-300 à Ru-321, Ru-324 à Ru-329, V-400 à V-410, V-413 à V-422, V-429 à V-435 et V-437 à V-439

GESTION ET ADMINISTRATION

8.1

**22-05-184 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE –
LE 17 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai 2022 est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham proclame le 17 mai 2022 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et soulignera cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

8.2
22-05-185 **ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT:
UNIS POUR LE CLIMAT**

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, nous élues et élus de la Ville de Brownsburg-Chatham nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité

8.3

MOTION **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 303-2022 VISANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE GÉNIE CIVIL SUR LE LOT 4 423 494 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Avis de motion relatif au règlement d'emprunt numéro 303-2022 visant les travaux d'infrastructures de génie civil sur le lot 4 423 494 du cadastre du Québec et un projet de règlement est déposé et présenté par monsieur le conseiller Stephen Rowland que ledit projet sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

8.4

22-05-186 **APPUI À LA MISE EN CANDIDATURE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRUNET POUR LE PRIX RELÈVE MUNICIPALE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

CONSIDÉRANT QUE le prix « Relève municipale » vise à rendre hommage aux membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant moins de 3 années d'expérience à titre de gestionnaire municipal et qui se sont distingués par leur contribution, leur engagement, leur implication et leur investissement au sein de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Brunet s'est vu confier le poste de directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Brownsburg-Chatham le 22 juin 2020, après en avoir assuré l'intendance pendant plus de huit (8) mois;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brunet a su mener à bien la transition et la mise en œuvre de la réforme de la mission et du redressement du Service d'urbanisme et du développement durable vers le nouveau Service du développement et de l'aménagement du territoire en vertu des quatre piliers directeurs suivants:

- 1) une action dirigée vers le « développement »;
- 2) une gestion axée sur les « résultats »;
- 3) une administration dite « lean »;
- 4) une optimisation du service et de « l'expérience client ».

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2021, soit moins d'un an après son entrée en poste, monsieur Brunet était nommé directeur général de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE depuis son arrivée à la Ville, par son sens de l'innovation, son dévouement et son travail acharné, malgré un contexte difficile, monsieur Jean-François Brunet agit à titre de leader pour le développement, le rayonnement et l'attractivité de notre Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire appuyer la candidature de monsieur Brunet à l'obtention du prix « Relève municipale ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie sans réserve la mise en candidature de notre directeur général, monsieur Jean-François Brunet, pour le prix « Relève municipale » de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

22-05-187 9.1 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE JOURNALIER MULTITÂCHES POUR LE CAMPING & MARINA

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel récent entre le Service des loisirs le Service Camping et Marina;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de journalier multitâches au camping et marina;

CONSIDÉRANT l'ouverture éminente de ce service (29 avril) et du besoin rapide de ressources humaines;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une employée déjà en fonction à la Ville pour occuper ce poste saisonnier d'été;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance de la recommandation de madame Lisa Cameron, directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu, et directrice générale adjointe.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Kathy Vermette au poste de journalière multitâches pour le Camping et Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur. L'entrée en fonction est prévue pour le ou vers le 27 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

9.2
22-05-188 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE SAUVETEURS ET D'ÉTUDIANTS – CAMPING/MARINA ET SERVICE DES LOISIRS DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE la saison d'exploitation du camping municipal a débuté le 29 avril dernier ;

CONSIDÉRANT le besoin imminent de ressources humaines pour la saison estivale et le désir de la Ville d'employer des étudiants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche d'étudiants pour la saison d'exploitation 2022 du camping et de la marina ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance de la recommandation de madame Lisa Cameron, directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu, et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche d'étudiants pour la saison 2022 selon la grille salariale adoptée par la résolution numéro 22-02-55.

Préposés à l'accueil : Laurence Grenier
 Laurianne Hinse
 Annabelle Poirier
 Gabrielle Fournier
 Mégane Rioux
 Mélodie Charron

Préposés de terrain : Jacob Mercier
 Simon Olivier Houle
 Louis Philippe Bougie

Sauveteurs : Julie-Anne Bougie
 Kamille Turgeon
 Nissim Salomon Cassab Sanchez
 Jean-Christophe Bougie

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS

10.1
22-05-189 **AUTORISATION DE DÉPENSE – MANDAT D’HONORAIRES PROFESSIONNELS – RÉALISATION DES ÉTUDES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA CARRIÈRE ET DU CHEMIN DALESVILLE SUD DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite procéder à la réfection du chemin de la Carrière ainsi que du chemin Dalesville sud;

CONSIDÉRANT QUE ces rues font partie des routes prioritaires au Programme d’intervention en infrastructure routière locale (PIRRL);

CONSIDÉRANT QUE le Programme d’intervention en infrastructure routière locale (PIRRL) permet d’obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Accélération;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) nous devons avoir en main des plans et devis ainsi que des estimations préliminaires du coût des travaux à jour;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une offre de service pour le mandat de réalisation des plans et devis et estimations de la part d’*Équipe Laurence* au montant de 29 750,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend la collecte des données, la conception préliminaire, les plans et devis, les estimations pour le remplacement des fondations, du drainage et du pavage ainsi que les honoraires pour le dépôt de la demande d’aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ces budgets n’étaient pas prévus au budget d’opération;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de réalisation de la conception, des plans et devis et estimations du coût des travaux ainsi que tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d’aide financière auprès d’*Équipe Laurence*, selon l’offre de service portant le numéro OS-7300, au montant de 34 205,06 \$ toutes taxes incluses;

QUE le paiement de ce mandat soit payable à même l’excédent accumulé affecté aux études et avant-projets.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, par le fait même, de débiter les démarches de la firme *Équipe Laurence*.

Adoptée à l'unanimité

22-05-190

10.2

AUTORISATION DE DÉPENSE – MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE RUE WOODBINE SUD

CONSIDÉRANT QUE le développement de la portion privé de la rue Woodbine, incluant l'aménagement d'une noue drainante pour la gestion des eaux pluviales ainsi que l'ajout d'une piste multifonctionnelle, vient rejoindre la portion de la rue appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la portion de la rue appartenant à la Ville ne comprend pas actuellement de telles installations et qu'afin de permettre la sécurité des citoyens, nous devons uniformiser la rue Woodbine entre la portion publique et privée;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'ouvrage de gestion d'eau pluviale est assujéti à une demande de permis auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ainsi que l'estimation du coût des travaux sont nécessaires pour déposer une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une offre de service pour le mandat de réalisation des plans et devis et estimations de la part de *BHP Conseils* au montant de 11 250,00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend la préparation des plans et devis, l'estimation du coût des travaux, le relevé topographique ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces budgets n'étaient pas prévus au budget d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de réalisation de la conception, des plans et devis et estimations du coût des travaux ainsi que tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière auprès de *BHP Conseils*, selon l'offre de service portant le numéro AP1704-121, au montant de 12 934,69\$ toutes taxes incluses.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le paiement de ce mandat soit payable à même l'excédent accumulé affecté aux études et avant-projets.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, par le fait même, de débiter les démarches auprès de la firme *BHP Conseils*.

Adoptée à l'unanimité

10.3

22-05-191

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT, LIVRAISON ET LA PRÉPARATION DE PLUS OU MOINS 4 000 TONNES MÉTRIQUES D'ABRASIF POUR L'HIVER 2022-2023 – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QU'une (1) entreprise a répondu à l'offre et s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT le résultat conforme de l'appel d'offres public, à savoir, toutes taxes incluses :

Soumissionnaire	Abrasif (+/-4 000 t.m.)	Transport	Mélange	Total par T.M.
David Riddell Excavation et transport	41 161,05 \$	27 594,00 \$	7 818,30 \$	16.65 \$ /TM

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la soumission du soumissionnaire conforme, pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 4 000 tonnes métriques d'abrasif d'hiver, auprès de David Ridell Excavation/Transport soit «76 573,35 \$», pour un montant incluant toutes les taxes applicables, plus la redevance gouvernementale, selon les clauses décrites au devis officiel.

Adoptée à l'unanimité

10.4

22-05-192

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET/OU LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE PIERRES CONCASSÉES DIVERSES – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses;

CONSIDÉRANT l'intérêt habituel de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offres public ;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des offres pour diverses catégories de pierres et graviers ;

CONSIDÉRANT les résultats sur les pièces jointes, faisant partie intégrante de la présente recommandation;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget d'opération ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est récurrente annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de matières en vrac de cette nature est utilisé, notamment, pour les travaux de fondation de routes, sous-fondation de routes, rechargement, réparation de crevasse, remplacement de ponceaux, réparation de bris d'aqueduc ou d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus avantageuse proposition pour chacune des catégories de gravier et/ou pierre et/ou béton concassé divers, le tout selon la nature et l'emplacement des travaux à être exécutés au courant de l'année à venir en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

Monsieur le conseiller André Junior Florestal déclare être sur le CA de cette association sportive et se retire des discussions concernant ce point.

22-05-193 11.1 COLLECTE DE FONDS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM (ASJBC) – AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la demande de collecte de fonds aux intersections de la rue Principale et des Érables de l'Association Sportive des Jeunes de Brownsburg-Chatham (ASJBC) a été déposée le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte doit obtenir l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a déjà adopté une résolution pour les collectes de fonds 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme autorisé devra représenter une demande pour l'année 2023;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'organisme autorisé devra également obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ), car cette intersection fait partie intégrante de la route 327;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de madame Jacinthe Dugré, directrice du Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajout de la collecte de fonds de l'Association Sportive des Jeunes de Brownsburg-Chatham (ASJBC) à l'intersection de la rue Principale et des Érables le 25 juin 2022.

QUE l'organisme autorisé devra obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) le cas échéant pour la tenue de la collecte de fonds.

QU'il est possible que certaines activités soient reportées et/ou annulées en fonction des termes liés à la pandémie entourant le virus Covid-19.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller André Junior Florestal revient pour la discussion des autres points.

22-05-194 11.2 AIRE D'ENTREPOSAGE DE LA MARINA – CONTRAT D'INSTALLATION DE CLÔTURES

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun garage ni de bâtiment d'entreposage à la marina;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham deviendra propriétaire du lot 6 504 825 du cadastre du Québec situé en face de la marina municipale sise au 455, route des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce lot servira de lieu d'entreposage des embarcations de la marina;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de clôture servira à délimiter et sécuriser ce lieu d'entreposage;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre soumise par la compagnie Clôtures Vision Fence inc. de Brownsburg-Chatham au montant de 38 188,95 \$ toutes taxes incluses pour l'achat et l'installation de la clôture pour sécuriser le lot 6 504 825 du cadastre du Québec qui servira d'entreposage pour les embarcations de la marina.

Adoptée à l'unanimité

22-05-195 11.3 **MARCHÉ PUBLIC ESTIVAL – NOUVELLE DÉNOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a mis en place le Marché public estival à l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'activité du marché public estival a été un succès et que les producteurs et consommateurs désirent revoir et répéter l'expérience en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un marché public a permis aux producteurs et agriculteurs de la région de promouvoir leurs produits de manière équitable et durable;

CONSIDÉRANT QUE le marché public estival sera de retour en 2022, soit un samedi sur deux du 11 juin au 17 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire attribuer un nom au Marché public estival;

CONSIDÉRANT QU'une demande de suggestions de nom a été faite durant le marché estival 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a retenu parmi la liste de noms suggérés par les citoyens et visiteurs le nom de Marché public de Brownsburg-Chatham suggéré par mesdames Carole Leroux et Susan Kuhnel.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie tous et chacun pour l'intérêt porté à la dénomination du marché public estival de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

22-05-196 11.4 **AUTORISATION DE TENIR «LE MOIS DE LA CANETTE» PAR LA FONDATION STEVE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pour mandat de soutenir les organismes locaux;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Steve O'Brien soutient les jeunes de la MRC D'Argenteuil pour la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ne sera engendré par la Ville pour cette campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Steve O'Brien prend en charge la campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE leur seule demande de soutien est l'espace du stationnement aux intersections des rues des Érables et Principale les samedis du mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE cet espace est disponible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'organisation de cette campagne de financement.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'accès au stationnement situé à l'intersection des rues des Érables et Principale, les samedis du mois de mai, pour la tenue de la campagne de financement «Le mois de la canette» par la Fondation Steve O'Brien.

Adoptée à l'unanimité

11.5

22-05-197

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire revaloriser le parc des Vétérans en en faisant un espace intergénérationnel de qualité pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt de cette demande d'aide financière pour la rénovation et la revalorisation du parc des Vétérans.

Adoptée à l'unanimité

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

12.1

22-05-198 ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE TYPE MINI RESCUE – ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2022-SSI-001 – AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule de type mini rescue a été publié sur le *Système électronique d'appel d'offres* (SEAO);

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été déposée, soit celle de l'entreprise Carl Thibault;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres public, mais ne respecte pas le budget établi;

CONSIDÉRANT le besoin de lancer un nouvel appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Michel Robert, directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham annule l'appel d'offres public 2022-SSI-001 et autorise le Service de sécurité incendie à lancer un nouvel appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule de type mini rescue.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12.2

22-05-199 DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE, de par la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la Ville de Brownsburg-Chatham s'est dotée d'un plan de sécurité civile (plan de mesures d'urgence) présentant l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un coordonnateur de la sécurité civile, qui voit à assurer une vigie et une anticipation des conséquences, et ce, dans ces quatre dimensions de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Michel Robert, directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à titre de coordonnateur de la sécurité civile de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

12.3

22-05-200 PROMOTION AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'ils manquent présentement d'officiers au Service de sécurité incendie de Brownsburg-Chatham sur les équipes de garde de soir et de jour;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Shawn Carpenter et Nicolas Zaurrini agissent depuis 1 an comme lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE les promotions de lieutenant n'auront aucun impact financier;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie est satisfait du travail de Monsieur Carpenter et Monsieur Zaurrini;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Shawn Carpenter sera lieutenant sur une équipe de garde de soir;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Zaurrini sera lieutenant permanent sur l'équipe de jour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Shawn Carpenter et monsieur Nicolas Zaurrini s'engagent à suivre les formations manquantes, ainsi que celle du profil officier 1, dans les prochains 36 mois, obligatoire par la loi pour les Villes de plus de 5 000 habitants;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Michel Robert, directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la recommandation pour la promotion au poste de lieutenant pompier pour messieurs Shawn Carpentier et Nicolas Zaurrini, au Service de sécurité incendie de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

12.4

22-05-201

ADDENDA DES ENTENTES INTERMUNICIPALES ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a entériné la résolution 19-04-090 en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.4), permet d'établir un système d'entraide entre services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec concernant les ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources humaines et matérielles pour la mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Lachute est en mesure de nous prêter assistance en matière de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier l'entente de service automatique et mutuelle des Services en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le tout sera rétroactif au 1^{er} décembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Michel Robert, directeur du Service de sécurité incendie et directeur général adjoint.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le maire, monsieur Kévin Maurice et le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer pour et au nom de la Ville les ententes établissant la fourniture de service automatique et mutuelle avec le Service de sécurité de la Ville de Lachute.

Adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1

22-05-202 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2022-00176 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 9, CHEMIN TOMALTY (LOT 4 235 126 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – EMPLACEMENT D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00176 présentée par madame Stéphanie Trudel-Godard, visant la propriété du 9, chemin Tomalty (lot 4 235 126 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage privé détaché en cour avant, à une distance de 23 mètres de la ligne de propriété avant, alors que la réglementation prohibe l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant si le bâtiment principal n'est pas situé à plus de 30 mètres de la rue;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation ;
- Extrait de la matrice graphique;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone villégiature V-415 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00176 présentée par madame Stéphanie Trudel-Godard, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 9, chemin Tomalty (lot 4 235 126 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage privé détaché en cour avant, à une distance de 23 mètres de la ligne de propriété avant, alors que la réglementation prohibe l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant si le bâtiment principal n'est pas situé à plus de 30 mètres de la rue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2022-00176 présentée par madame Stéphanie Trudel-Godard, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 9, chemin Tomalty (lot 4 235 126 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage privé détaché en cour avant, à une distance de 23 mètres de la ligne de propriété avant, alors que la réglementation prohibe l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant si le bâtiment principal n'est pas situé à plus de 30 mètres de la rue.

Adoptée à l'unanimité

13.2

22-05-203

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-011 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT L'AJOUT DE FENÊTRES ET D'UNE PORTE – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 854, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOT 5 766 180 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00159 visant la propriété du 854, route des Outaouais (lot 5 766 180 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande consiste à ajouter 4 fenêtres et d'une porte dans la nouvelle fondation de béton du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone d'ilot déstructuré D-909 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Fenêtres : coulissantes en PVC blanc;
- Porte : PVC blanc avec vitre double ;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham d'accepter la demande du requérant pour l'ajout de 4 fenêtres et d'une porte pour la propriété située au 854, route des Outaouais (lot 5 766 180 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant l'ajout de 4 fenêtres et d'une porte pour la propriété située au 854, route des Outaouais (lot 5 766 180 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

22-05-204 13.3 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-012 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 770, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 423 504 ET 5 902 401 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00161 vise la propriété du 770, route des Outaouais (lots 4 423 504 et 5 902 401 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone agroforestière Af-221 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur : CanExel couleur falaise

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham d'accepter la demande des requérants pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal pour la propriété du 770, route des Outaouais (lots 4 423 504 et 5 902 401 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande des requérants et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal pour la propriété du 770, route des Outaouais (lots 4 423 504 et 5 902 401 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

22-05-205 13.4 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2022-013 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL –PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 901, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 423 329 ET 6 150 392 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-00190 vise la propriété du 901, route des Outaouais (lots 4 423 329 et 6 150 392 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-424 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur : Vinyle Kaycan de couleur blanche

ATTENDU QUE les membres après l'analyse de la demande recommandent que tous les travaux proposés soient acceptés. Cependant, ils formulent la recommandation suivante :

- Que le revêtement extérieur devra être de type CanExel ou l'équivalent;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham d'accepter la demande du requérant pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal pour la propriété du 901, route des Outaouais (lots 4 423 329 et 6 150 392 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA) à condition que celui-ci soit de type CanExel ou l'équivalent de couleur blanche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal pour la propriété du 901, route des Outaouais (lots 4 423 329 et 6 150 392 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA) à condition que celui-ci soit de type CanExel ou l'équivalent de couleur blanche.

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées. »

Adoptée à l'unanimité

13.5

22-05-206 DEMANDE DE PPCMOI 2022-00123 – LOT 4 234 635 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE LAFLEUR – NOMBRE D'ÉTAGES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par madame Sue Denault pour et au nom de Développement Noveco inc. pour le lot 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser:

- Des habitations qui vont se répartir dans 7 bâtiments de 3 étages de 24 logements chacun;
- Des projets intégrés dans la classe d'usage H4.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone résidentielle R-625;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'aménagement concept;
- Modélisation 3D;
- Inspirations architecturales;
- Document de présentation.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche initiée par la requérante.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-00123 présentée par madame Sue Denault pour et au nom de Développement Noveco inc. visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située sur la rue Lafleur (lot 4 234 635 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser des bâtiments multifamiliaux possédant 3 étages en projet intégré alors que la grille des spécifications de la zone résidentielle R-625 stipule que la hauteur maximale autorisée est de 2 étages et que les projets intégrés pour la classe d'usage H4 sont prohibés.

QU'en plus des dispositions réglementaires d'urbanisme en vigueur, l'acceptation de la demande est assortie des conditions suivantes :

- Réduire la hauteur des bâtiments D et E à deux (2) étages;
- Mettre une clôture et planter une rangée d'arbres d'au minimum 0,30 mètre de diamètre le long de la ligne mitoyenne entre le lot 4 234 635 et les propriétés du 459, 461 et 463 rue des Érables.

QUE les membres du comité recommandent au promoteur de réaliser, déposer et respecter les analyses nécessaires pour s'assurer que le type de sol en place est en mesure d'accueillir des bâtiments multifamiliaux de cette superficie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-00123 présentée par madame Sue Denault pour et au nom de Développement Noveco inc. visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située sur la rue Lafleur (lot 4 234 635 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser des bâtiments multifamiliaux possédants 3 étages en projet intégré alors que la grille des spécifications de la zone résidentielle R-625 stipule que la hauteur maximale autorisée est de 2 étages et que les projets intégrés pour la classe d'usage H4 sont prohibés.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE les membres du conseil municipal acceptent la demande aux conditions suivantes :

- Réduire la hauteur des bâtiments D et E à deux (2) étages.
- Mettre une clôture et installer une haie formée d'arbres d'au moins 1,2 mètre de hauteur et à une distance de 0,61 mètre minimum entre chacun, et ce, le long de la ligne mitoyenne entre le lot 4 234 635 et les propriétés du 459, 461 et 463, rue des Érables.
- Le promoteur devra réaliser, déposer et respecter les analyses nécessaires pour s'assurer que le type de sol en place est en mesure d'accueillir des bâtiments multifamiliaux de cette superficie.

Adoptée à l'unanimité

13.6

22-05-207

DEMANDE DE PPCMOI 2022-00179 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 827, CHEMIN DE LA CARRIÈRE (LOTS 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 ET 4 424 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – NOMBRE D'ÉTAGES BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par Sœur Macrina pour Greek Orthodox Diocese of Toronto pour la propriété du 827, chemin de la Carrière (lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone agroforestière Af-205;

ATTENDU QUE cette demande consiste à procéder à l'agrandissement d'un lieu de culte possédant 3 étages alors que la grille des spécifications pour la zone agroforestière Af-205 stipule que le nombre d'étages maximal pour les bâtiments institutionnels est de 2,5.

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de construction;
- Plan d'implantation;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche initiée par la requérante;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-00179 présentée par Sœur Macrina pour Greek Orthodox Diocese of Toronto visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété du 827, chemin de la Carrière (lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'agrandissement d'un lieu de culte possédant 3 étages.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-00179 présentée par Sœur Macrina pour Greek Orthodox Diocese of Toronto visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété du 827, chemin de la Carrière (lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'agrandissement d'un lieu de culte possédant 3 étages.

Adoptée à l'unanimité

13.7
22-05-208 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE RURALE RU-332 À MÊME LA ZONE RURALE RU-300, AFIN D'AUTORISER LES MAGASINS D'ALIMENTATION GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE (C102) DANS LA ZONE AGRICOLE A-112 ET AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LES USAGES C1 À C7 DANS LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE PÔLE LOCAL PL-530**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 8 mars 2022;
ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 8 mars 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 avril 2022 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à créer la zone rurale Ru-332 à même une partie de la zone rurale Ru-300 et ce, afin d'y permettre uniquement l'usage « Résidences de tourisme » (C504) sous la classe d'usage Hébergement (C5);

ATTENDU QUE la nouvelle zone rurale Ru-332 sera constituée de l'ensemble des lots ayant front sur la rue de Duren;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à autoriser les magasins d'alimentation générale et spécialisée (C102) dans la zone agricole A-112 selon les dispositions de l'article 2.3.6 du règlement de zonage 197-2013 uniquement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à autoriser l'entreposage extérieur à la grille des spécifications pour la zone pôle local PI-530 pour les usages commerciaux Commerce local (C1) à Services pétroliers (C7).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone rurale Ru-332 à même une partie de la zone rurale Ru-300, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone rurale Ru-332 et en y permettant l'usage « Résidences de tourisme » (C504) sous la classe d'usage Hébergement (C5) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », à la note (1) et se lisant comme suit:

« (1) : C504 »

Et en ajoutant une note (3) sous l'onglet « Notes » et se lisant comme suit :

« (3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année. »

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la grille PI-530 en ajoutant, à la section « Dispositions particulières », pour les usages Commerce local (C1) à Services pétroliers (C7), l'entreposage extérieur.

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant la zone agricole A-112 pour y permettre l'usage « Magasin d'alimentation général et spécialisée » (C102) sous la classe d'usage Commerce local (C1) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », à la note (4) et se lisant comme suit:

« (3) : C102 »

Et en ajoutant une note (4) sous l'onglet « Notes » et se lisant comme suit :

« (4) Voir les dispositions de l'article 2.3.6 du règlement 197-2013. »

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kevin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 8 mars 2022
Adoption du projet : 8 mars 2022
Adoption du 2^e projet : 5 avril 2022
Adoption du Règlement : 3 mai 2022
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.8

22-05-209

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00088 AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DESTINÉS À L'ENTREPOSAGE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1737, ROUTE DU NORD (LOT 4 676 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC) EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ZONE PÔLE LOCAL PL-534

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 23 avril 2020 et que ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre ordinaire du 17 février 2022, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a accepté la demande de projet particulier numéro 2022-00088;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser que la superficie totale des bâtiments destinés à l'entreposage sur le terrain soit de 967,1 mètres carrés;

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel qu'amendé ;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été présenté et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 avril 2022 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de résolution, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de résolution;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte, la présente résolution visant à autoriser ce projet selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété située au 1737, route du Nord (lot 4 676 960 du cadastre du Québec), situé dans la zone pôle local Pl-534.

2. Autorisation

Malgré le règlement de zonage en vigueur, le projet de construction de bâtiments destinés à l'entreposage pour la propriété située au 1737, route du Nord (lot 4 676 960 du cadastre du Québec) est autorisé.

3. Dérogations autorisées

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- a. Article 2.7.1 intitulé: « Grille des spécifications » afin de permettre les activités d'entreposage de matériaux de construction et autres matériaux divers (en vrac ou non) dans la zone Pl-534;
- b. Article 4.1.1 intitulé : « Règle générale » afin de permettre l'implantation de bâtiments accessoires sur un terrain sans bâtiment principal;
- c. Article 4.2.15 intitulé : « Bâtiments destinés à l'entreposage et autres bâtiments accessoires » afin d'autoriser que la superficie totale des bâtiments destinés à l'entreposage sur le terrain soit de 967,1 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

13.9

22-05-210

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES ALLÉES D'ACCÈS COMMUNES, LES ESPACES DE STATIONNEMENT AINSI QUE DE CRÉER ET MODIFIER DES ZONES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 mai 2022 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à autoriser les allées d'accès communes pour certaines classes d'usages;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relativement à l'empiètement des espaces de stationnement dans le prolongement des lignes latérales du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à créer les zones rurales Ru-331 et Ru-333 à même la zone Ru-300 et y autoriser uniquement les résidences de tourisme sous la classe d'usage C504;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à créer la zone rurale Ru-334 à même la zone Ru-324 et y autoriser uniquement les résidences de tourisme sous la classe d'usage C504;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à modifier les caractéristiques de lotissement et de construction des bâtiments principaux dans les zones R-613 et R-615;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à autoriser les projets intégrés pour les habitations bifamiliales (H2) jumelées et habitations multifamiliales (H4) dans les zones R-613 et R-615.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3.3, en ajoutant la définition d'allée d'accès commune, qui se lira comme suit :

« **Allée d'accès commune :**

Accès aménagé en permanence à même un trottoir ou une bordure de rue ou d'un fossé en vue de permettre à un véhicule l'accès au terrain adjacent à la rue. L'allée d'accès commune doit être située sur tous les terrains qui vont bénéficier de l'allée et mener vers les espaces de stationnement. »

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 5, section 5.3, afin d'y ajouter l'article 5.3.5, qui se lira comme suit :

«5.3.5 : Allées d'accès communes

Pour les classes d'usage habitation H2, H3 H4 et H5, les allées d'accès communes sont autorisées. La largeur minimale totale d'une allée d'accès commune est de 5 mètres et la largeur maximale est de 8 mètres. L'allée d'accès commune doit être aménagée sur la ligne mitoyenne entre les deux propriétés qui se partagent l'allée. »

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au deuxième alinéa du chapitre 5 de l'article 5.1.3, qui se lira comme suit :

« À l'intérieur des périmètres urbains et pour tous les usages habitations, les espaces de stationnement ne peuvent empiéter de plus de 3 mètres dans l'espace intérieur délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal. Les espaces de stationnement devant les garages attenants sont exclus du calcul de l'empiètement. »

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant deux nouvelles zones rurales Ru-331 et Ru-333 à même une partie de la zone rurale Ru-300, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant les zones rurales Ru-331 et Ru-333 et en y permettant uniquement l'usage « Résidences de tourisme » (C504) sous la classe d'usage Hébergement (C5) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », à la note (1) et se lisant comme suit:

« (1) : C504 »

Et en ajoutant une note (3) sous l'onglet « Notes » et se lisant comme suit :

« (3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année. »

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 9

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant le taux d'implantation maximal ainsi que la superficie minimale du lot, la largeur minimale du lot et la profondeur minimale du lot des habitations unifamiliales (H1) possédant un mode d'implantation contigu dans la zone résidentielle R-615 et se lisant comme suit :

« **Taux d'implantation (max)** 45%

Largeur du bâtiment principal (min.) 7

Superficie du lot – m2 (min.) 185 ;

Largeur du lot (min.) 7 ;

Profondeur du lot (min.) 25 »

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 10

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en venant autoriser les projets intégrés pour les habitations bifamiliales (H2) en mode d'implantation isolé et jumelé et les habitations multifamiliales (H4) dans la zone résidentielle R-615;

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 11

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en venant autoriser la classe d'usage H3 (habitation trifamiliale) en mode d'implantation isolé et jumelé dans la zone résidentielle R-615;

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 12

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant la zone résidentielle R-613 et en y permettant la classe d'usage H1 (habitation unifamiliale);

Le tout tel que montré à l'annexe «5», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 13

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en modifiant la délimitation des zones R-613 et R-615, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «2» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 14

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kevin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 5 avril 2022
Adoption du projet : 5 avril 2022
Adoption du
2^e projet : 3 mai 2022
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

22-05-211 13.10
**ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION
CONCERNANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO
2022-00123 AUTORISANT UN PROJET INTÉGRÉ
RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SUR LE LOT 4 234 635
DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE
LAFLEUR EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-
2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ZONE
RÉSIDENTIELLE R-625**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 23 avril 2020 et que ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre ordinaire du 7 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a accepté la demande de projet particulier numéro 2022-000123 avec certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel qu'amendé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte, la présente résolution visant à autoriser ce projet selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot vacant 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur, dans la zone résidentielle R-625.

2. Autorisation

Malgré le règlement de zonage en vigueur, le projet intégré résidentiel est autorisé.

3. Dérogations autorisées

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- a. Article 2.1.2 intitulé : « Grille des spécifications » afin d'autoriser pour la classe d'usage H4 multifamiliale la disposition particulière projet intégré;
- b. Article 2.1.2 intitulé : « Grille des spécifications » afin d'autoriser pour les bâtiments multifamiliaux en projet intégré une hauteur maximale de 3 étages.

De plus, les conditions suivantes doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé à la présente résolution :

- Réduire la hauteur des bâtiments D et E à deux (2) étages;
- Mettre une clôture et installer une haie formée d'arbres d'au moins 1,2 mètre de hauteur et à une distance de 0,61 mètre minimum entre chacun, et ce, le long de la ligne mitoyenne entre le lot 4 234 635 et les propriétés du 459, 461 et 463, rue des Érables.
- Le promoteur devra réaliser, déposer et respecter les analyses nécessaires pour s'assurer que le type de sol en place est en mesure d'accueillir des bâtiments multifamiliaux de cette superficie.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13.11

22-05-212

ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00179 AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN LIEU DE CULTE POSSÉDANT 3 ÉTAGES SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 827, CHEMIN DE LA CARRIÈRE (LOTS 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 ET 4 424 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC) EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ZONE AGROFORESTIÈRE AF-205

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 23 avril 2020 et que ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre ordinaire du 7 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a accepté la demande de projet particulier numéro 2022-000179;

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel qu'amendé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte, la présente résolution visant à autoriser ce projet selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique pour la propriété située au 827, chemin de la carrière (lots 4 423 055, 4 424 287, 4 424 288 et 4 424 289 du cadastre du Québec), dans la zone agroforestière Af-205.

2. Autorisation

Malgré le règlement de zonage en vigueur, le lieu de culte est autorisé.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

3. Dérogations autorisées

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- a. Article 2.1.2 intitulé : « Grille des spécifications » afin d'autoriser pour la classe d'usage P1 Institutionnel et public une hauteur maximale de 3 étages.

Adoptée à l'unanimité

13.12

22-05-213

CESSION AUX FINS DE PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2022-00005 – CRÉATION DES LOTS 6 501 230 ET 6 501 231 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR LINO SANTOS

ATTENDU QUE monsieur Lino Santos a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 501 230 et 6 501 231 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 235 599 du cadastre du Québec (partie du lot 754 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2881, minute 15 302, en date du 16 février 2022, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 6 501 230 est un nouveau lot résidentiel destiné à la construction d'une résidence unifamiliale ayant front sur la rue Saint-Joseph et le 6 501 231 est le nouveau lot résidentiel de la propriété construite du 441, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE des frais de parcs sont applicables pour la création du lot 6 501 230;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière du lot 4 235 599 est présentement de 28 800 \$;

ATTENDU QUE le résultat de la présente opération cadastrale est l'augmentation du nombre de lots;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 1 526,40 \$.

Adoptée à l'unanimité

13.13

22-05-214

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2022-00014 – CRÉATION DES LOTS 6 503 068 À 6 503 098 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR SERGE MAINVILLE POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE LES IMMEUBLES K.L. MAINVILLE INC.

ATTENDU QUE monsieur Serge Mainville pour et au nom de la compagnie Les Immeubles K.L. Mainville inc. a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 503 068 à 6 503 098 du cadastre du Québec faits à partir des lots rénovés 6 383 015 et 6 383 016 du cadastre du Québec (parties des lots P800 et P801 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan projet préparé par Jonathan Lauzon, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 201640MB-rpl minute 92, en date du 24 février 2022, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trente et un (31) lots distincts situés sur le chemin Sinclair;

ATTENDU QUE le lot 6 503 098 représente la partie commune du projet intégré et les lots 6 503 068 à 6 503 097 sont des lots privatifs destinés à recevoir des habitations unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigés en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE lors de l'opération cadastrale 2020-00005, la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels visant la création des lots 6 383 015 n'avait pas été payée;

ATTENDU QUE le résultat de la présente opération cadastrale est une augmentation du nombre de lots;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière du lot 6 383 015 du cadastre du Québec est présentement de 120 900 \$;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 12 815,40 \$.

Adoptée à l'unanimité

13.14

22-05-215

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2022-00015 – CRÉATION DES LOTS 6 507 621 À 6 507 630 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR SÉBASTIEN LEMYRE POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE GESTION OR CONCEPT INC.

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Lemyre pour et au nom de la compagnie Gestion Or Concept inc. a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 507 621 à 6 507 630 du cadastre du Québec faits à partir des lots rénovés 5 582 670, 5 582 675 et 6 486 697 du cadastre du Québec (partie du lot P-753 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 91644-A6rpl, minute 8 487, en date du 28 mars 2022, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de dix (10) lots distincts. Les lots 6 507 621 à 6 507 623 et 6 507 625 à 6 507 629 représentent les nouveaux lots résidentiels situés sur le prolongement futur de la rue Woodbine;

ATTENDU QUE les lots 6 507 624 et 6 507 630 sont des lots résiduels construisibles de grande superficie qui feront l'objet d'une opération cadastrale subséquente et sur lesquels une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels va être demandée;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE le lot 6 486 697 possède une superficie totale de 62 771,7 mètres carrés et est présentement évalué à 366 000 \$;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le lot 5 582 675 possède une superficie totale de 79 665,7 mètres carrés et est présentement évalué à 398 300\$;

ATTENDU QUE le propriétaire subdivise une superficie de terrain équivalente à 8 874,7 mètres carrés et que cette portion de terrain représente un montant de 4 728,85 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent. Selon la superficie de terrain subdivisée, un montant de 5 012,58 \$ est applicable à la présente opération cadastrale.

Adoptée à l'unanimité

13.15

22-05-216

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2022-00017 – CRÉATION DES LOTS 6 509 989 ET 6 509 990 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR DERRICK CHARLEBOIS ET MADAME GENEVIÈVE BROSSEAU

ATTENDU QUE monsieur Derrick Charlebois et madame Geneviève Brosseau ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 509 989 et 6 509 990 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 234 340 du cadastre du Québec (lots 814-136 et 814-137 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2084, minute 15 084, en date du 24 août 2021, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 6 509 989 est le nouveau résidentiel de la propriété construite du 264, rue Woodbine et le lot 6 509 990 représente un nouveau lot destiné à la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant front sur la rue Woodbine;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le conseil municipal doit se prononcer quant à la contribution de fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels exigée en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière du lot 4 234 340 du cadastre du Québec est présentement de 36 300 \$;

ATTENDU QU'une contribution pour fins de parcs est exigée uniquement pour la création du lot projeté 6 509 990 couvrant une superficie de 767,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent pour la création du lot 6 509 990 représente un montant de 1 571,33 \$.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire, Kévin Maurice déclare que sa compagnie 1197285 Canada inc. a reçu une offre d'achat de Pine Hill Horizon inc. pour une de ses propriétés et se retire des discussions concernant ce point.

13.16

22-05-217 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE PINE HILL HORIZON INC. CONCERNANT LE PROJET DE LA REMISE EN ÉTAT DE LA MONTÉE SILVERSON ET DE LA RUE DE SINGAPOUR (PHASE 3)

ATTENDU QUE les dispositions de développement et de mise en état d'une partie de la montée Silverson et de la rue de Singapour ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente sera rédigé relativement au projet de développement résidentiel pour Pine Hill Horizon inc.;

ATTENDU QUE le projet de développement vise la remise en état d'une partie de la montée Silverson et de la rue de Singapour afin de permettre la construction d'habitations unifamiliales isolées sur 66 lots;

ATTENDU QUE les lots visés sont déjà cadastrés;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel verra à être conforme au règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux et au règlement sur les ententes avec les promoteurs;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de protocole d'entente promoteur à être signé avec Pine Hill Horizon inc. et autorise, le maire, monsieur Kévin Maurice, ainsi que le greffier, Me Pierre-Alain Bouchard, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Kévin Maurice revient pour la discussion des autres points.

13.17

22-05-218

ARRÊT DE LA PROCÉDURE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-01-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RÉVISER LES ZONES ASSUJETTIES, CERTAINES INTERVENTIONS ASSUJETTIES ET AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS À L'APPLICATION DE CE RÈGLEMENT

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 201-01-2021 a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE, conformément aux pouvoirs découlant de l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, la Ville a remplacé la procédure la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QUE le règlement numéro 201-2021 a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2021;

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a émis un avis de non-conformité pour le règlement numéro 201-01-2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 201-01-2022 remplace le règlement numéro 201-01-2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Thomas Groulx, coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mette fin à la procédure d'amendement du règlement numéro 201-01-2021.

Adoptée à l'unanimité

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 53 à 20 h 02 : Des citoyens posent des questions sur différents dossiers et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

15.

22-05-219 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 07, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique